

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-cinq et le trente mai à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de CUREL régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry BELLEMAIN, Maire.

Présents : Mesdames Isabelle BARTHELEMY, Sophie DUCCA et Messieurs Thierry BELLEMAIN, Antoine POLATOUCHÉ et Gérard HAKKENBERG

Absente excusée : Madame Emilie DE BOUVER

Procuration : Madame Emilie DE BOUVER à Madame Isabelle BARTHELEMY

Convocation et affichage : 19/05/2025

Secrétaire de séance : Monsieur Antoine POLATOUCHÉ

Nombre de membres en exercice : 6

Nombre de membres présents : 5

OBJET : DELIBERATION DE REGULARISATION DES ICNE PASSES EN 2023 PAR ERREUR AU BUDGET PRINCIPAL (OPERATION NON BUDGETAIRE)

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'en 2023, il a été constaté par erreur des ICNE sur le budget principal (en effet le budget principal n'est pas soumis à la constatation des ICNE pour les communes dont la population est inférieure à 3500 habitants) au compte 16884 pour un montant de 189.89 €.

Il est donc nécessaire de régulariser cette erreur par une opération non budgétaire soit :

- Débit du compte 16884 pour un montant de 359.68 €
- Crédit du compte 1068 pour un montant de 359.68 €

Monsieur le Maire invité les conseillers à délibérer sur cette régularisation

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve la régularisation présentée ci-dessus et valide l'opération non budgétaire suivante :
- Débit du compte 16884 pour un montant de 359.68 €
- Crédit du compte 1068 pour un montant de 359.68 €
- Autorise Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, CUREL le 16 juin 2025.

Le Maire,

Thierry BELLEMAIN



Le secrétaire, Antoine POLATOUCHÉ

